

## **GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TEMPS DE TRAVAIL**

### **Compte-rendu de la réunion Syndicats - Direction du 26/11/2020**

Présents : Séverine BOUIT (Vice-présidente Ressources humaines), Corinne LECLERRE (DCRH), Christelle MATEUCCI (Adjointe DCRH), Christophe MARMILLOUD (DGS), Roselyne BILLIET et Céline BONNEFOY (SAFPT), Sylvain MOLLIER (CGT)

**Action sociale** : communication de la DCRH du nombre d'adhérents :

- au CNAS : 1 237 actifs et 47 retraités
- aux titres restaurant : 1 214 agents.

**Jours d'ancienneté** : 815 agents concernés pour 1 327 jours posés en 2019

**ASA** : représentent au total moins de 200 jours en 2019

Informations donnée lors rencontre du 16/10.

#### **Réflexion des syndicats sur le temps de travail et les actions sociales :**

---

Présentation par le SAFPT du sondage réalisé auprès des agents, afin de connaître les priorités données pour faire profiter l'ensemble des agents d'améliorations sociales, puisque la suppression des deux jours du Président touche l'ensemble des agents de la collectivité.

Pour la CGT, la suppression des jours du Président va créer une "guerre des ponts".

Retour sur les réponses au sondage classées par ordre de priorité, et débat autour des idées proposées :

#### **1. Maintien des ASA (autorisations spéciales d'absence)**

Corinne LECLERRE indique qu'il y a peut-être une incompréhension autour de cet item. Il ne s'agit pas de supprimer les ASA, mais de les mettre à la même hauteur que les ASA de la fonction publique d'Etat.

Quoiqu'il en soit, les agents souhaitent que le nombre de jours d'ASA ne soient pas modifiés et la Chambre régionale des comptes (CRC) n'indique rien sur une obligation de se mettre au même rang que la fonction publique d'Etat.

D'autre part, notamment dans le contexte actuel, il est malvenu de remettre en question les ASA relatifs aux décès ou aux maladies.

La SAFPT précise que le nombre de jours ASA posé est faible et n'est pas un enjeu pour la collectivité. Par contre les agents sont attachés à ces autorisations d'absence.

*La DCRH fera une proposition de modifications des ASA ligne par ligne en prenant en considération notre point de vue.*

**EN ATTENTE DES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION.**

#### **2. Maintien des jours d'ancienneté**

Les deux syndicats sont pour le maintien de ces jours. Ils sont un gage de reconnaissance du travail effectué pendant des années dans la fonction publique. Ce sont des jours qui se retrouvent dans de nombreuses entreprises privées. La CRC n'a émis aucune obligation de suppression de ces jours.

Le SAFPT précise que lors de la réunion du 16 octobre, la DCRH avait indiqué que ces jours ne seraient pas obligatoirement remis en question, que seuls les 2 jours du Président devaient impérativement être supprimés (pour se conformer à la loi). La DCRH dément avoir eu ce discours sur les jours d'ancienneté. Pour elle, on doit les supprimer au même titre que les jours du Président.

*Le DGS indique qu'il faut se conformer à la loi relative aux 1607 heures et qu'à ce titre ces jours doivent être supprimés, comme les jours du Président. Il précise que si ces deux jours représentent un réel blocage, il en discutera avec les élus.*

**PROPOSITION REJETEE par les syndicats. Demande de maintien à reprendre lors de la prochaine réunion.**

### **3. Evolution des ratios d'avancement et révisions des critères**

Une réunion a déjà eu lieu concernant l'évolution des ratios d'avancement. Chaque syndicat a émis des souhaits.

**EN ATTENTE DES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION.**

### **4. Augmentation de l'IFSE (part fixe du régime indemnitaire)**

Le DGS précise qu'il y a beaucoup d'agents et qu'il est impossible financièrement d'augmenter l'IFSE pour l'ensemble des agents.

**PROPOSITION REJETÉE, négociation considérée comme impossible sur cet item par la Direction.**

### **5. Augmentation de la participation employeur sur la prévoyance (maintien de salaire)**

En 2019, 890 agents ont bénéficié de cette participation. Cette prestation sociale peut être profitable à tous. Importance de cette possibilité de maintien de salaire mais nécessité de sensibiliser les agents.

Une aide financière supplémentaire n'est pas exclue par l'Agglo.

**EN ATTENTE DES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION**

### **6. Augmentation du montant des tickets restaurant**

Montant ridicule du ticket restaurant à 2 €. De nombreux agents en bénéficient (hors les agents dont le repas est inclus dans leur travail).

Le DGS indique que pour augmenter tous les tickets restaurant, il faudrait au moins doubler leur valeur.

La DCRH fait le calcul et indique que des tickets à 4€ couleraient à la collectivité 320.000 € supplémentaires par an. Le DGS explique que compte tenu de la situation sanitaire, l'Agglo n'a pas les ressources financières nécessaires pour une telle dépense. Il précise que d'ici 2 ans, si les recettes fiscales se relèvent, nous pourrions reparler de l'augmentation des tickets-déjeuner.

**PROPOSITION REJETÉE PAR LES SYNDICATS. A rediscuter dans 2 ans.**

### **7. Participation de l'employeur pour une mutuelle santé**

L'ensemble des participants est ouvert à discussion sur ce sujet. Reste à savoir comment, quoi, sous quelle forme. La RH avance 3 solutions : soit une participation pour les agents ayant souscrit un contrat avec une mutuelle en leur nom propre (sur présentation d'un justificatif), soit une labellisation de 2 ou 3 mutuelles avec une participation de l'employeur, soit un contrat de groupe et une participation de l'agglo. La CGT demande une prime pour participation à la mutuelle. C'est une prime qu'on ne peut pas mettre en place comme ça. Le SAFPT insiste pour que les agents puissent bénéficier d'un contrat de groupe qui évite les hausses de cotisations lors des changements de tranches d'âge. La DG a conscience que cette option est surtout intéressante pour les agents n'ayant pas de conjoint bénéficiant d'une mutuelle employeur avantageuse.

**La DCRH ainsi que le DGS et la Vice-Présidente doivent faire le tour des options et de ce qui est possible de faire.**  
**EN ATTENTE DES PROPOSITIONS**

### **8. Mise en place d'une prime équivalente à la NBI pour les agents contractuels**

Pas de discussion sur ce point.

**PROPOSITION REJETÉE**

### **9. Augmentation de l'enveloppe du Compte Personnel de Formation (CPF)**

Une augmentation a déjà été obtenue faisant passer cette enveloppe de 15.000 € annuels à 20.000 € annuels. Le SAFPT insiste sur le fait que cette enveloppe de formation n'est tout de même pas assez importante. C'est déjà une amélioration, mais il faudra sans doute la revoir si le nombre de dossiers déposés viendrait à augmenter.

**PROPOSITION de faible impact - peu d'agents concernés même si cette enveloppe est susceptible de bénéficier à tous.**

La CGT explique qu'ils ne feront pas de sondage de leur côté. Ils attendent les propositions de la DCRH et estiment que c'est plutôt à la Direction de faire ce travail de sondage.

Il précise que depuis la création de Valence Romans Sud Rhône Alpes, les acquis n'ont cessés d'être réduits. Et que les agents sont de plus en plus mal dans leur travail.

La question du budget pour ces négociations est abordée par la CGT qui rappelle que la CRC a précisé que les jours du Président représentaient 468.000 € soit 8,28 ETP.

Christophe MARMILLOUD répond que ce chiffre ne veut rien dire, qu'il a été fait avec un salaire moyen, et qu'il est impossible d'avoir le chiffre réel. Le DGS indique que l'on ne peut pas raisonner comme ça, puisque le nombre d'agents reste le même dans la collectivité. On ne va pas enlever 8 agents en supprimant les 2 jours du Président.

La DCRH explique que sur le temps de travail, un groupe de travail a été organisé avec trois directeurs de l'Agglo. Il est précisé que le temps de travail des agents à 35h pose un souci en termes de congés. Les temps de travail qui seraient conservés pour les agents (sauf managers) : 37h, 37h30 et 38 heures.

**Prochaine réunion sur ce sujet : 15 janvier 2021 de 14h à 15h30.**